

Le non-respect (*non compliance*) du régime de non-prolifération des armes nucléaires : un travail sur les leçons des crises

CHRONIQUE, par Bernard Sitt, directeur du CESIM

On a beaucoup écrit, lu et entendu sur les deux crises majeures de non respect du TNP que connaissent le Moyen-Orient et l'Asie du Nord-Est et sur la surprise libyenne, ainsi que sur la fragilisation qui en résulte du régime global de non-prolifération nucléaire. Nous avons déjà évoqué dans un numéro antérieur de cet observatoire (n°7) la problématique globale de la *non-compliance* qui, comme l'histoire l'a montré, intéresse tous les accords bilatéraux et multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, et nous avons mis en lumière les difficultés de la gestion des crises de prolifération, où la communauté internationale est souvent placée dans une alternative de tout ou rien.

Cette situation appelle une réflexion ambitieuse, dont l'objectif n'est rien moins que d'inventer des modes efficaces d'action politique et diplomatique, assortis si besoin de mesures coercitives appropriées, face à un Etat proliférant non coopératif.

Le groupe IGGS (*International expert Group on Global Security*, anciennement IEGGS), affilié au CESIM, a mené une telle étude. Ce groupe, fondé fin 2002, inclut une dizaine de membres cooptés de nationalité largement distribuée (Europe, Etats-Unis, Japon), qui sont des experts seniors possédant une expérience considérable, politique, diplomatique, juridique et technique dans tous les domaines de la sécurité internationale et de l'*arms control*.

L'IGGS s'était d'abord assigné la tâche, à travers l'analyse stratégique des principaux traités et régimes de contrôle existants et de leur système de vérification, de **tirer les leçons utiles de l'expérience acquise en matière de mise en œuvre des régimes de non-prolifération et de désarmement**. Ce premier travail s'est traduit par un rapport publié avec le soutien du *Joint Research Center* de la Commission européenne à Ispra (1).

Le Groupe s'est ensuite donné pour mandat **d'identifier les problèmes cruciaux de sécurité internationale et les approches dont ils sont justiciables, dans le cadre des régimes internationaux actuels ou d'éventuels nouveaux instruments légaux et/ou politiques**. Le premier thème de travail retenu traitait de la sécurité du trafic international des conteneurs, et a donné lieu à la publication d'un rapport du *Center for Technology and National Security Policy* de la *National Defense University* américaine (2), ainsi qu'à l'organisation d'un séminaire OSCE à Bruxelles en février 2005.



« L'horloge de la fin du monde » avance aussi avec la *non-compliance*.

Voir page 8.

Le deuxième thème était celui de la *non-compliance*, sur lequel l'IEGGS a déjà mené une première réflexion d'ensemble en 2005 et 2006. Ce travail fera prochainement l'objet d'un rapport publié conjointement par le CPSG (Centre de Politique de Sécurité – Genève) et par le CESIM. Il a parallèlement fait l'objet d'un séminaire international organisé en avril dernier à Genève par le GCSP en coopération avec le CESIM, et avec le soutien du Centre d'analyse et de prévision du Ministère des affaires étrangères. Un bref compte-rendu de ce séminaire figure sur le site du GCSP (3).

Les analyses conjointes des diplomates et des experts démontrent si besoin était, s'agissant de *non-compliance*, que la problématique est d'une complexité qui défie les schémas habituels. Faudra-t-il admettre que le président J.F. Kennedy, dans sa prédiction de 1963 sur la prolifération nucléaire, pourrait avoir raison une génération plus tard ?

Notes :

1. *Generic Aspects of Arms Control Treaties : Does One Size Fit All ? - Lessons for Future Agreements on Global Security, JRC Report EUR 21077 EN*, 2004
2. "Container Security – A Proposal for a Comprehensive Code of Conduct", CTNSP *Defense and Technology Paper* n°9, janvier 2005
3. http://www.gcsp.ch/e/meetings/Events_new/Special_News/index.htm

SOMMAIRE

MULTILATERAL.2

PAYS.....3

Nucléaire.....3

Biologique.....4

Chimique.....4

Missiles.....4

CRISES.....5

MISCELLANÉES.6

RECHERCHE...7-8

MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

La résolution 1673 à mi-course

Adoptée le 27 avril 2006 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, la résolution 1673 décidait « de proroger le mandat du Comité [créé par la résolution 1540 du 28 avril 2004] pour une période de deux ans se terminant le 27 avril 2008 (...). » (§ 4) L'accent était mis, pour la prorogation de ce mandat, sur le « dialogue », « l'assistance », la « coopération » et « [l'échange] de données sur l'expérience acquise » (§ 5). Originellement assise sur une triple base obligatoire, volontaire et partenariale, la résolution 1540, outil inédit de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive à destination des acteurs non-étatiques, voyait ainsi son troisième pilier largement encouragé.

Instrument de relance, la résolution 1673 a désormais entamé sa deuxième année d'application. Le Comité 1540 a d'ailleurs rendu son rapport bi-annuel au Conseil de sécurité le 22 mai dernier. 55 Etats n'ont toujours pas fourni leur premier rapport de mise en œuvre de la résolution au Comité. Ils étaient 62 en avril 2006, ce qui représente une progression très lente. Ces Etats sont concentrés dans la zone Afrique-Pacifique. A ce sujet, le représentant de l'Afrique du sud a plaidé pour que les pays en développement puissent « remplir des formulaires simplifiés sur les mesures prises. » Enfin, des activités d'échange et de coopération ont bien eu lieu (séminaires régionaux—Ghana, Pérou, Indonésie).

Ces éléments ne permettent malheureusement pas de qualifier l'apport de la résolution 1540 dans l'architecture globale de non-prolifération. S'exprimant au nom de l'Union européenne, l'Allemagne a fait valoir la nécessité « de regarder au-delà de la deuxième phase de mise en œuvre » et suggéré « le développement d'une approche étape par étape qui conduirait à une pleine mise en œuvre ». Dans ce cadre, le comité 1540 aurait « un rôle de coordination ». La formule est pour le moins prudente et, à son corps défendant, illustre une faiblesse du dispositif tel qu'il évolue depuis trois ans : à trop forcer sur son esprit volontaire et partenarial, il ne faudrait pas oublier que la résolution 1540, texte ambitieux adopté sous l'autorité du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, est obligatoire.

Réunion plénière du HCOC

Les Etats signataires du Code de conduite de la Haye sur la prolifération des missiles balistiques (HCOC) se sont réunis à Vienne (31/05-01/06/07) pour la session plénière annuelle.

L'apport de cet instrument multilatéral encore récent (adopté le 26/11/2002) réside en particulier dans les mesures de confiance qu'il requiert de ses membres (notamment la notification des tirs spatiaux et de missiles). Identifié comme une faiblesse par les tenants de l'*arms control* classique, la souplesse de ce Code en fait surtout sa force : cinq ans après sa conclusion, il compte 126 membres—autrement dit, 126 pays qui ont reconnu : « la nécessité de prévenir et de réduire de manière globale la prolifération de systèmes de missiles balistiques capables de servir de vecteurs d'armes de destruction massive ».

Un enjeu pour l'avenir de la sécurité internationale est l'universalisation de ce Code, seul instrument capable de fonder une norme en matière de non-prolifération balistique.

La non-prolifération au sommet du G8

Le sommet du G8, qui s'est tenu à Heiligendamm (Allemagne) du 6 au 8 juin 2007, n'a pas produit de nouvelles recommandations en matière de non-prolifération. Cependant, la déclaration publiée à ce sujet, à l'issue de la rencontre, n'est pas anodine, et ce principalement pour trois raisons.

1. Elle contribue à crédibiliser le régime trop souvent critiqué : en réaffirmant l'importance de la prévention de la prolifération associée à la lutte contre le terrorisme, la déclaration montre que ces thèmes figurent toujours dans les priorités de l'agenda du G8. L'attachement affiché au système multilatéral des traités est précieux au moment où la question des moyens de garantir le respect de leurs obligations se pose de manière aiguë.

2. Au-delà, la déclaration donne également des indications quant aux orientations futures du régime. Deux thèmes se démarquent : la lutte contre le financement de la proliféra-

tion et la gestion multilatérale du cycle du combustible.

Concernant le premier, la déclaration rappelle l'engagement de G8 (2005) quant au développement de procédures de coopération pour identifier, rechercher et geler les transactions et biens impliqués dans les réseaux de prolifération. Les résolutions du Conseil de sécurité votées depuis, au sujet de l'Iran et de la Corée du nord (1695, 1718, 1737, 1747), se sont inscrites dans cette perspective.

Au sujet du cycle du combustible, la déclaration de Heiligendamm rappelle les enjeux de la mise en place d'un système multilatéral qui garantirait la fourniture de combustible aux Etats participants tout en réduisant les risques de prolifération à partir des activités nucléaires civiles (voir p 3 « Nucléaire »).

3. Enfin, cette déclaration évoque la question des suites à donner au Partenariat Global décidé à Kananaskis en 2002 lorsqu'il arrivera à son terme en 2012. Les pays du G8 annoncent en effet : « *we will discuss how other states, both donors and recipients, could be included in an*

expanded Global Partnership ».

Le sommet a donné lieu à la publication du rapport sur la mise en œuvre du Partenariat dans ses différents domaines d'application : destruction des armes chimiques, démantèlement des sous-marins nucléaires, gestion des matières fissiles, reconversion des scientifiques impliqués anciennement dans les programmes militaires et protection physique des matières nucléaires.

Le bilan reconnaît les progrès réalisés, tout en soulignant la nécessité d'accroître l'efficacité de la coopération pour atteindre les buts du Partenariat, qui prévoyait 20 milliards de dollars pour financer l'ensemble de ces projets. Quant aux priorités pour l'avenir, le document de Heiligendamm fait apparaître un décalage entre celles de la Russie (démantèlement des sous-marins et destruction des armes chimiques) et celles d'autres partenaires souhaitant travailler d'abord sur les matières fissiles ainsi que la biosécurité et la biosûreté.

<http://www.g-8.de/Webs/G8/EN/G8Summit/SummitDocuments/summitdocuments.html>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Approches multilatérales du cycle du combustible : le G8 prend position

La déclaration sur la non-prolifération, issue du sommet de Heiligendamm (voir également p.2 « Multilatéral ») consacre le plus long de ses paragraphes aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle en réaffirme le droit inaliénable tel qu'inscrit dans l'article IV du TNP pour ses Etats parties, « *in conformity with all their Treaty obligations* ».

Concernant plus précisément l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du plutonium, le G8 accentue la pression sur le groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) afin qu'il parvienne à un consensus sur l'adoption de nouveaux critères pour le transfert des équipements liés à ces technologies. Celles-ci sont en effet considérées comme les étapes sensibles du cycle du combustible. La déclaration annonce donc : « *should the NSG not reach consensus on appropriate criteria by 2008, we will seriously consider alternative strategies*

to reduce the proliferation risks associated with the transfer of enrichment and reprocessing goods and technologies ».

La question est à l'agenda du G8 en particulier depuis le sommet de Sea Island (2004) qui avait évoqué la possibilité d'amender les directives du NSG et avait incité à la prudence dans la conduite de ces transferts : « *in the intervening year, we agree that it would be prudent not to inaugurate new initiatives involving transfer of enrichment and reprocessing equipment and technologies to additional states* ».

Adossée au discours du Président Bush à la *National Defense University* en février 2004 (voir ONP 16), la mesure avait été mal accueillie par certains pays du Mouvement des non-alignés. Celui-ci, lors de la Conférence d'examen du TNP en 2005, s'était déclaré inquiet de « la persistance de restrictions injustifiées imposées à l'exportation vers les pays en développement de matériel, d'équipement et de technologies destinés à des utilisations pacifi-

ques » (NPT/CONF.2005/WP.20).

Quant aux approches multilatérales du cycle du combustible, la déclaration de Heiligendamm rappelle le travail engagé au sein de l'AIEA et la perspective des discussions au Conseil des gouverneurs à ce sujet (le rapport du Directeur général devrait y être présenté à la fin du mois de juin). Elle énonce également les critères qui, selon le G8, devront guider le projet : valeur ajoutée pour le régime de non-prolifération, confiance dans les assurances de fourniture du combustible, compatibilité avec l'article IV du TNP, non-interférence et non déstabilisation du marché. Les différentes propositions émises par des Etats (Etats-Unis, Russie, Japon, Allemagne) et groupes d'Etats (proposition des six : Allemagne, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Russie, Royaume-Uni) des derniers mois sont également rappelées. Enfin, les pays du G8 ont déclaré qu'ils tenaient à ce que la participation à une telle initiative se fasse sur une base volontaire, comme le recommandait le rapport du groupe d'expert de l'AIEA (groupe Pellaud).

Un point de vue indien—“G8 leaders issued a declaration on non-proliferation that seeks to restrict the access of countries, including NPT members, to civil nuclear technology but contains not one word on the NW states treaty obligation to get rid of their arsenals”. Siddharth Varadarajan, « G8 statement ignores disarmament », *The Hindu*, 09/06/07.

Inde / Etats-Unis : toujours pas d'accord sur la coopération nucléaire civile

Il y aura bientôt deux ans depuis l'annonce, par le Président Bush et le Premier ministre Singh, de leur décision d'engager une coopération nucléaire civile entre leurs deux pays (voir ONP n°1). Du côté américain, la perspective d'un tel accord – jusque-là interdit par la législation américaine – avait soulevé bien des objections et des critiques au Congrès. Avant tout, il paraissait difficile de permettre une telle coopération avec un Etat hors TNP, nucléaire *de facto*, sans dommage pour le régime de non-prolifération. Les deux chambres du Congrès avaient néanmoins réussi, en décembre 2006, à s'accorder sur un texte autorisant le commerce nucléaire avec l'Inde, sous certaines conditions. Du côté indien, l'idée d'une coopération avec les Etats-Unis avait été accueillie de manière mitigée. L'opposition s'était cristallisée sur les risques éventuels qu'un tel accord porte atteinte à l'indépendance nationale.

A ce stade, plusieurs obstacles doivent être levés, dont la définition des modalités d'application de cet accord entre les deux pays. A l'issue de leur dernière rencontre à New Delhi (1-2 juin 2007), les délégations indienne et américaine n'y sont pas parvenues. D'après les experts indiens, au moins deux points paraissent inacceptables pour New Delhi : l'interdiction de retraiter le combustible usagé et la cessation des coopérations en cas d'essai nucléaire indien.

Lors d'un séminaire de l'Institute of Peace and Conflict Studies (IPCS) à New Delhi, le 2 juin, le Professeur Rajamanan expliquait « *If India can neither reprocess spent imported fuel nor give it back to the original suppliers, then India will be stuck with tons of radioactive spent fuel* », suggérant que les Etats-Unis devraient autoriser le retraitement sous vérification.

Concernant les essais nucléaires, la crispation de l'Inde au sujet de cette clause n'a pas de quoi rassurer les tenants de la non-prolifération. Les explications du Prof. Karnad à l'IPCS non plus. Celui-ci avait en effet déclaré : « *On the issue of testing, it is absolutely essential for India to have reliable, proven, safe and certifiable thermonuclear weapons* ».

Or, la position des pays qui soutiennent cet accord, telle qu'exprimée par exemple au dernier sommet du G8, n'est pas ambiguë : « *We (...) encourage India to take further steps towards integration into the mainstream of strengthening the non-proliferation regime...* ».

Enjeux de l'accord. “There is little doubt that the July 2005 agreement (...) is in the strategic and security interests of both nations and if concluded successfully, it has the potential to shape the architecture of the early 21st century”. « 123 stop », U. Baskhar, *Daily News and Analysis*, (3/06/07)

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, MISSILES

Où en est le désarmement chimique libyen ?

Après avoir signé avec les Etats-Unis au mois de décembre dernier un accord de coopération sur la destruction d'une partie de son stock d'armes chimiques, la Libye vient d'annoncer son intention de se rétracter [Reuters, 08/06/07]. Le motif avancé est le refus américain de supporter la totalité de la charge financière de l'opération. Le directeur de la *Defense Threat Reduction Agency* (DTRA) James Tegnalia avait déjà réagi en ce sens, au printemps 2006, à une demande faite par la Libye aux Etats-Unis. Il avait critiqué le coût que cette participation représenterait dans l'enveloppe globale consacrée au programme « Cooperative Threat Reduction » (plus de 100 millions de dollars sur un total de 372 millions pour l'exercice fiscal 2007).

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) est entrée en vigueur pour la Libye le 5 février 2004. Le pays a alors déclaré posséder 3563 munitions chimiques sous forme de bombes aériennes, 23 tonnes métriques de gaz moutarde et 1300 tonnes métriques d'agents chimiques précurseurs. Les munitions ont à ce jour été détruites mais pour le reste de l'arsenal, qui devait être détruit pour le 29 avril 2007, le pays a obtenu un report jusqu'au 31 décembre 2010 lors de la onzième conférence des Etats-parties à la Convention (décembre 2006).

L'événement est sans doute une péripétie dans un dialogue bilatéral renoué depuis cinq ans entre les Etats-Unis et la Libye. Il semble aussi indiquer que le sujet n'est plus une priorité stratégique outre-atlantique, eu égard en particulier aux conditions de sécurité des stocks libyens, réputées bonnes selon les experts améri-

La biosécurité s'implante au Japon

Une loi sur la biosécurité est entrée en vigueur au Japon le 1^{er} juin. Il s'agit en réalité d'une révision de la loi sur les maladies infectieuses (« *Infectious Diseases Control Law* ») initialement adoptée en avril 1999 pour amender et remplacer plusieurs textes disparates. Cette nouvelle version classe en quatre catégories les agents biologiques pouvant être à l'origine de la fabrication d'armes biologiques. Les laboratoires possédant les trois premières catégories d'agents (dont le bacillus anthracis, responsable de l'anthrax) ont désormais l'obligation de les enregistrer auprès du ministère de la santé, de les stocker conformément à des normes de sécurité nationales et de soumettre aux autorités leur transfert éventuel pour autorisation.

La « *Infectious Diseases Control Law* » avait déjà été amendée en octobre 2003 pour ajouter notamment le SRAS et la variole aux maladies infectieuses catégorisées. Néanmoins, la biosécurité est un champ de préoccupation récent au Japon. Le pays a suivi en cela le chemin emprunté par les Etats-Unis et la plupart des pays occidentaux depuis 2001. Jusqu'à présent, le sujet avait surtout donné lieu à des actes administratifs.



Crédit photo : OIAC

Dernière minute : le 21/06/07, le deuxième essai en vol du missile M51, qui devrait équiper les SNLE-NG à partir de 2010 en remplacement du M45, a été réalisé avec succès.

Mesurer la menace balistique

Le programme américain de défense antimissile en Europe n'en finit pas de faire des vagues entre les Etats-Unis et la Russie. Les Iraniens viennent d'émettre des doutes sur la sincérité de la proposition de V. Poutine faite à G. Bush au sommet du G8. A ce titre, les Etats-Unis seraient autorisés à utiliser un radar russe basé en Azerbaïdjan, mais d'après le ministère des affaires étrangères iranien, « *it seems Russia does not plan to make decisions that may cause instability and insecurity in the region.* » Par ailleurs, la réflexion sur la menace balistique a fait récemment entendre, outre-atlantique, plusieurs voix discordantes.

Pour Joseph Cirincione et Andrew Wade, « *there is no imminent new ballistic missile threat* » (*Get Smart*

on Ballistic Missiles, Center for American Progress, 8 mai 2007) : le nombre total de missiles balistiques de longue portée a décliné de 71% en 20 ans et la grande majorité des Etats qui disposent aujourd'hui de capacités balistiques ont des engins de portée inférieure à 1000 kilomètres. Selon eux, la défense antimissile ne doit pas être remise en cause, mais ne devrait pas occuper la place dominante qui est la sienne de manière récurrente dans la politique américaine de sécurité.

L'argument, de la part de Joseph Cirincione notamment, n'est pas neuf mais son écho récent à la Chambre des représentants est plus significatif. A l'initiative de la représentante démocrate Ellen Tauscher, le « House Armed Services subcommittee » qu'elle préside a approuvé au mois de mai une réduction de 10% du budget de la défense anti-

missile, dont 160 millions de dollars prévus dans le budget consacré à ses composantes européennes. Le sous-comité a aussi demandé une « étude indépendante » sur la stratégie et le coût du projet de l'administration Bush en Pologne et en République tchèque. Pour Ellen Tauscher, « *the mark reflects our support for addressing real, near-term missile threats facing the warfighter (...) and making only prudent investments in high risk, immature programs.* »

La représentante démocrate s'était déjà émue au mois de mars du manque d'intégration atlantique du projet, à l'instar de la Chancelière allemande Angela Merkel. Elle avait alors déclaré : « *I know that sometimes it's faster to work with a coalition of the willing, but such coalitions usually don't have strong foundations.* »

REGLEMENT DES CRISES

Iran : un nouveau chapitre?

Voir <http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2007/gov2007-22.pdf>

Lors de la réunion du Conseil des gouverneurs le 11 juin 2007, le directeur général de l'AIEA M. El Baradei a présenté le rapport attendu suite à la résolution 1747 du Conseil de sécurité (24 mars 2007). Celui-ci établit que l'AIEA n'est toujours pas en mesure de qualifier la nature du programme nucléaire de l'Iran – bien que ce dernier permette la conduite de certaines inspections de l'AIEA. Le rapport constate également le refus de l'Iran de suspendre ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium : ainsi, l'usine pilote de Natanz continue de fonctionner ; l'usine principale est toujours en construction ; les centrifugeuses ont commencé à être alimentées en UF6. L'Iran n'a pas non plus cessé la poursuite de sa filière à eau lourde.

M. El Baradei s'est inquiété de l'impasse de la situation et espère une résolution de la crise par le dialogue et la diplomatie. Au sommet de Heiligendamm (6-8 juin 2007), le G8 a déclaré : *“International confidence in the exclusively peaceful nature of the Iranian nuclear program would permit a completely **new chapter** to be opened in our relations with Iran not only in the nuclear but also more broadly in the political, economic and technological fields”*.

Corée du nord : suites de l'accord du 13 février 2007

La progression dans la mise en œuvre de l'accord du 13 février 2007—qui prévoyait le désarmement nucléaire de la Corée du nord—restait suspendue au déblocage des fonds nord-coréens gelés (voir ONP n°14).

La presse internationale a rapporté que celui-ci avait commencé à la mi-juin (NYT 14/06/07). Or d'après un communiqué de l'agence de presse nord-coréenne KCNA (du 16/06/07), ce transfert aurait été réalisé entièrement. L'achèvement de cette partie de l'accord aurait été, selon le communiqué, à l'origine de l'envoi par Pyongyang d'une invitation à l'AIEA.

L'Agence (le 18/06/07) a annoncé que M. El Baradei avait reçu une lettre invitant une délégation de l'Agence à venir discuter des modalités de vérification et de surveillance de la fermeture du réacteur de Yongbyon. Cette délégation devrait se rendre en Corée du nord autour du 25 juin.

La Corée du nord : membre du TNP ? (suite de l'ONP n° 16)

Depuis l'annonce par Pyongyang de son intention de se retirer du TNP, le 10 janvier 2003, aucune déclaration officielle dans le cadre du processus d'examen du Traité n'a confirmé ou infirmé la validité de cette procédure. La question a toujours été éludée (voir ONP 16).

Au sein du Conseil de sécurité, la question n'a pas non plus été réglée. Les deux résolutions que celui-ci a adoptées en 2006 au sujet de la Corée du nord proposent une formulation dont l'imprécision laisse penser qu'elle est intentionnelle.

La résolution 1695 du 15 juillet 2006, dans sa version française, engageait la RPDC à « à redevenir partie prochainement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'AIEA » (§6). Mais il s'agit certainement d'une erreur de traduction dans la mesure où les versions anglaise, espagnole et russe se limitent à appeler au « retour » de la Corée du nord au TNP et aux garanties de l'AIEA. Le choix du terme « revenir » (« to return » dans la version anglaise) ne permet en effet pas de déduire de la résolution que la Corée du nord est ou n'est plus membre du TNP. Ce « retour » au TNP peut aussi bien correspondre à la présence

d'une délégation nord-coréenne au processus d'examen du TNP et à un respect complet des obligations de celui-ci.

La résolution suivante (S/RES/1718 du 13 décembre 2006), qui exige que la Corée du nord « revienne au TNP et aux garanties de l'AIEA » (§4), confirme donc que la version française de la 1695 présente une erreur de traduction.

Création d'un précédent

La précision est importante, car la reconnaissance de l'effectivité du retrait nord-coréen du TNP pourrait être porteuse de conséquences lourdes pour le Traité et le régime.

Ces conséquences se placeraient principalement à deux niveaux. Premièrement, la résolution de la crise autour du programme nord-coréen pourrait en être affectée. En effet, avant de s'appuyer sur la norme créée par le TNP, elle se fonde sur les engagements de la Corée du nord vis-à-vis du TNP – lesquelles permettent de la juger en infraction du droit international. De plus, le retrait du TNP pourrait entraîner la terminaison de l'accord de garantie qu'elle avait conclu avec l'AIEA (INFCIRC/403). L'article 26 de ce document dispose en effet que « l'accord reste en vigueur tant que la Corée du nord reste partie au TNP ».

Deuxièmement, l'annonce par la Corée du nord de son retrait représente une première dans l'histoire du TNP. Elle pourrait donc constituer un précédent quant à l'application de l'article X du TNP, qui contient la clause de retrait.

A l'heure actuelle, l'article X requiert la transmission d'une notification aux Etats parties et au Conseil de sécurité des « événements extraordinaires », en rapport avec l'objet du Traité, qui ont compromis les intérêts suprêmes du pays concerné.

Mais cet article ne précise pas par exemple si un Etat, reconnu comme ayant violé ses obligations dans le cadre du Traité, a le droit de s'en retirer. Ni si celui-ci peut continuer à mener des activités nucléaires qu'il a développées grâce à des biens et technologies acquis dans le cadre de l'article IV du Traité (usages pacifiques de l'énergie nucléaire). De surcroît, l'article X est muet quant à la responsabilité de l'Etat, qui se retire du Traité, au regard des violations qu'il a commises alors qu'il en était encore membre.

Au-delà de ces aspects techniques, l'effectivité de ce retrait pourrait difficilement ne pas contribuer à l'affaiblissement du Traité et à une accentuation du phénomène proliférant.

MISCELLANÉES

Terrorisme et prolifération au sommet du G8

Au sommet de Heiligendamm, les pays membres du G8 ont produit quatre documents consacrés, spécifiquement ou non, à la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Intitulée *La sécurité à l'heure de la globalisation*, la déclaration du G8 sur « le contre-terrorisme » est le plus complet d'entre eux.

Ces textes fournissent quatre indications : les pays membres du G8 confirment leurs engagements sans lancer de nouvelles initiatives. La question des « ADM entre les mains de terroristes » est principalement soulevée à travers l'objectif de « prévenir le terrorisme nucléaire ». A ce titre, l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT, voir ci-dessous) est présentée comme un outil privilégié qui semble appelé à s'étendre. Enfin, longtemps affichée comme un fer de lance, l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) est à peine mentionnée. Cette discrétion peut être analysée comme un signe de la controverse persistante sur la légitimité de l'instrument, à l'extérieur des Etats-Unis comme au Congrès américain depuis le mois de janvier.

Lutte contre le terrorisme nucléaire : de Miami à Astana

Après les réunions de Rabat et Ankara d'octobre et de février dernier, la troisième rencontre des pays membres de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) qui s'est tenue à Astana (Kazakhstan) les 11 et 12 juin a pris un relief particulier.

D'abord, plus de cinquante pays soutiennent désormais l'Initiative, dont le Pakistan, qui a déclaré son soutien le 10 juin (tout en rappelant que la GICNT ne couvre pas les acti-

vités et installations nucléaires militaires du pays).

Ensuite, la réunion était relayée au même moment par une conférence internationale organisée par le FBI à Miami, partiellement retransmise en direct à Astana. Cette conférence a rassemblé plus de 450 personnes. Les deux événements ont insisté sur les questions de *law enforcement* et de coopération en matière de renforcement des capacités de réponse des Etats.

Enfin, le mécanisme lancé voici un an par les Présidents Bush et Pou-

tine avait été particulièrement soutenu au sommet de Heiligendamm (6-8/06/07).

Moins stratégique que la PSI dont elle est inspirée, la GICNT semble en passe de devenir un cadre de coopération fonctionnelle dont les limites peuvent sans doute être repoussées : figurent parmi les priorités de la GICNT pour les deux années à venir la prévention des trafics nucléaires, la lutte contre le financement du terrorisme et l'interdiction de lui fournir un refuge.

Quelle initiative globale contre le financement de la prolifération ?

Lors du dernier sommet Etats-Unis/Union européenne, le volet financier de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive a été abordé avec insistance. Il a donné lieu à un engagement formel dans le corps de la déclaration commune finale : *"We are committed to working together on new initiatives in this area, including by targeting proliferation finance making use of the expertise of the Financial Action Task Force (FATF/GAFI) and examining possibilities to develop a global mechanism."*

L'engagement n'a pas été repris au sommet du G8 à Heiligendamm, qui s'est contenté de rappeler les résolutions du Conseil de sécurité pertinentes. Intervenant en avril devant un sous-comité de la Chambre des représentants à propos de la lutte contre le financement de la prolifération, Patricia Mc Nermey, « *Assistant Secretary of State for International Security and Nonproliferation* », n'avait pas non plus évoqué le projet mais avait plaidé pour l'invention de nouveaux outils spécifiques. L'approche internationale de ce sujet de préoccupation récent et complexe pose donc des problèmes de méthode. Il n'est pas évident aujourd'hui qu'elle aboutisse à la mise en place d'un « mécanisme global. »

Réseaux de prolifération : les enseignements du « cas Qingchang Chen »

La mise en lumière en décembre 2003 du réseau de prolifération nucléaire établi par Abdul Qadeer Khan avait découvert une face jusqu'alors négligée de la problématique globale de la prolifération. En particulier, les rapports entretenus entre les acteurs non étatiques de la prolifération et les Etats récipiendaires mais surtout fournisseurs de technologies et matières sensibles ne sont pas sortis clarifiés de l'analyse des réseaux Khan (cf. « *The legacy of the AQ Khan network : Lessons Learnt for Dealing with Proliferation Challenges* », p.8 de ce bulletin).

Le sujet a trouvé ce printemps une illustration particulière en la personne de Qingchang Chen, « le A.Q. Khan des armes chimiques » selon les termes d'un officiel américain interviewé par le journaliste Masakatsu Ota, de *Kyodo News*. Citoyen chinois, Qingchang Chen est réputé selon les Etats-Unis diriger un réseau de prolifération de matières chimiques, équipements et technologies connexes à destination de l'Iran, depuis le milieu des années 1990. A ce titre, il a déjà été sanctionné à six reprises de 1997 à 2004 en vertu des « *Arms Export Control Act* », « *Export Administration Act* » et « *Iran Nonproliferation Act* » américains.

Les officiels américains affirment que Q.C. Chen est toujours sur leurs « écrans radar » mais le cas semble exemplaire : d'abord, les sanctions américaines n'ont jusqu'à présent pas eu d'effets parce que Q.C. Chen, personne physique, n'est lié par aucun contrat au gouvernement des Etats-Unis. Ensuite, il travaillerait pour le compte de sociétés *ad hoc*, difficilement identifiables parce qu'éphémères. Enfin, les Etats-Unis ont à de nombreuses reprises sollicité les autorités chinoises à son égard, sans que celles-ci ne soient encore parvenues à traiter le problème de manière satisfaisante.

RECHERCHE : PUBLICATIONS & RESSOURCES WEB

***The Proliferation Security Initiative : A Glass Half-Full*, Mark J. Valencia, Arms Control Today, Juin 2007**

« *Visiting senior fellow* » au Maritime Institute de Malaisie, Mark J. Valencia a beaucoup écrit sur l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) depuis 2003.

Selon lui, l'optimisme affiché par les contempteurs du mécanisme (soutien de plus de 80 États et affichage de plus de 30 interceptions de cargaisons suspectes depuis quatre ans) s'appuie sur des résultats difficiles à évaluer : les soutiens semblent très inégaux ; la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan et la Corée du sud ne participent toujours pas ; le mécanisme, informel et secret, manque toujours de légitimité.

Sur le fond, l'auteur reproche à la PSI de ne pas être assez précise dans ses intentions. Dirigée contre les "states or non-state actors of proliferation concern" et susceptible de s'appliquer à bon nombre de technologies et matières duales, cette initiative est encore suspectée par de nombreux États d'être appliquée selon deux poids, deux mesures.

Pour Mark Valencia, la PSI gagnerait en efficacité si elle était structurée, financée et contrôlée par le système des Nations Unies, par exemple « en tirant parti du Comité 1540 » mis en place par la résolution du même nom.

Un lexique des termes de sécurité en langue française

Publié en 2003 par l'UNIDIR, *Les termes de sécurité : un lexique pour la maîtrise des armements, le désarmement et l'instauration de la confiance* a été traduit en français et son contenu est disponible depuis le mois de mai sur le site Internet de l'Institut. Les termes essentiels de la sécurité internationale ont été regroupés par armes et vecteurs. Deux chapitres concluent l'ouvrage, sur la négociation des accords d'*arms control* et la question de la vérification et du respect des engagements contractés.

http://www.unidir.ch/bdd/fiche-ouvrage-fr.php?ref_ouvrage=92-9045-007-A-fr

A paraître fin juin : *La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive*

La thèse de G. BOUTHERIN (interviewé dans l'ONP n°12) sera publiée dans la collection Monde européen et international, de la Documentation française.

Quel avenir pour les armes nucléaires ?

Le rôle des armes nucléaires envisagé dans une dimension prospective fait l'objet d'un examen attentif des numéros récents de deux revues importantes dans le domaine des relations internationales et stratégiques.

L'une, américaine (*The Nonproliferation review*), présente les contributions de cinq chercheurs internationaux sur l'avenir des armes nucléaires dans chacun des États dotés : États-Unis (D. Gormley), Russie (N. Sokov), Royaume-Uni (J. Simpson), France (B. Tertrais) et Chine (J-D. Yuan).

L'autre, britannique (*International Affairs*), propose une vision plus large, avec une étude globale de l'évolution de l'ordre nucléaire. Elle contient les réponses de huit experts (D. Yost, P. Hassner, J. Pilat, J. Krause, P. Schulte, M. Rühle, B. Roberts et H. Sokolski) aux idées développées par W. Walker dans son article intitulé « *Nuclear enlightenment and counter-enlightenment* » (voir encadré).

Une différence majeure entre ces deux revues tient au dimensionnement du panorama offert. En le limitant aux États dotés, *The Nonproliferation Review* pourrait suggérer que l'évolution de l'ordre nucléaire est principalement dépendant des choix réalisés par ces cinq pays. Dans son introduction, C. Molz le suggère notamment en établissant

Nuclear enlightenment and counter-enlightenment

Pour William Walker, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est empreint de l'esprit des Lumières. En revanche, il estime que l'inflexion donnée au régime de non-prolifération par les États-Unis se range du côté des anti-Lumières. La comparaison est difficile à appréhender pour qui s'en tient à une vision kantienne. W. Walker fonde ce rapprochement sur les concepts de progrès, de raison, de justice, etc. Mais la plupart des auteurs de la revue contestent que le TNP repose sur de tels concepts.

un lien direct entre ce qu'il perçoit comme un manque de progrès en termes de désarmement nucléaire des P5 et le phénomène de prolifération.

Mais les contributions de la revue n'abondent pas nécessairement en ce sens. N. Sokov notamment explique l'intérêt renouvelé pour les armes nucléaires par l'incertitude caractérisant l'ordre international. Or ce facteur touche autant les États dotés que ceux qui ne le sont pas.

Dans *International Affairs*, plusieurs auteurs s'inscrivent égale-

ment contre l'idée défendue par C. Molz. Par exemple, M. Rühle, expert allemand, conteste l'existence d'une relation de causalité entre le désarmement et la non-prolifération.

B. Roberts présente un avis moins tranché : « *The P-5 all have a special responsibility for global nuclear order. And of course there are many other major stakeholders in order. They may not have the power to create order but they do have the power to cause some disorder* ».

Si l'ensemble de ces textes offre des visions contrastées

quant à la manière dont se dessinera l'ordre nucléaire dans les années à venir, il met en évidence un constat partagé par la plupart des experts : les armes nucléaires conserveront encore pour de nombreuses années une place centrale dans les doctrines de défense des pays qui en possèdent.

International Affairs, Mai 2007, Vol. 83, n°3.

The Nonproliferation review, Vol 14, n°2.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« *The legacy of the AQ Khan network : Lessons Learnt for Dealing with Proliferation Challenges* »

Présidé par Christophe Jaffrelot, un séminaire du CERI s'est tenu lundi 4 juin autour du correspondant à la BBC Gordon Corera, auteur de *Shopping for Bombs : Nuclear Proliferation, Global Security and the Rise and Fall of the AQ Khan Network* (Hurst & Co Publishers, Londres, 2006, 304p.).

Il est apparu que la mise en place du réseau de prolifération orchestré par Abdul Qadeer Khan remonte aux années 1970.

Le nationalisme, un fort ressentiment à l'égard de l'Occident ont été avancés comme facteurs d'explication.

Pour Bruno Tertrais, qui était « le discutant » de ce séminaire, cette histoire non achevée qui illustre le côté sombre de la globalisation met aussi en lumière la vie propre des réseaux de prolifération et la complexité de leurs rapports avec les Etats : encore aujourd'hui, il est difficile de savoir de qui relevait *in fine* la décision pakistanaise de « proliférer » grâce aux réseaux A.Q. Khan.

A consulter également, le dossier stratégique de l'International Institute of Security Studies *Nuclear Black Markets, AQ Khan and the rise of proliferation networks*

www.iiss.org/publications/strategic-dossiers/nbm

Les défis de la prolifération au XXIème siècle

La Fondation pour la recherche stratégique (FRS) a organisé mercredi 13 juin à la Maison de la Chimie à Paris un séminaire sur l'état de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et les types de réponses apportées à l'évolution du phénomène.

Au noyau dur des « Etats proliférants » et des principales crises de prolifération contemporaines sur lesquelles s'est arrêtée Marion Paradas (adjoint au directeur, Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la défense) s'ajoute désormais une nouvelle catégorie d'acteurs « non étatiques. » La question des transferts touche les réseaux de financement, de technologie, l'échange de savoir-faire (Bruno Gruselle, FRS). Enfin, le danger que constitue « l'armement » de l'espace accompagne les « tendances émergentes de la prolifération » (Xavier Paco, FRS).

Face à la multiplication des enjeux, a été abordé dans un deuxième temps l'éventail des réponses institutionnelles existantes : TNP (Martin Briens, sous-directeur Désarmement et non-prolifération nucléaires, ministère des affaires étrangères), place des conventions chimique et biologique (Frédéric Jung, sous-direction Désarmement chimique et biologique et maîtrise des armements classiques, ministère des affaires étrangères), régimes de contrôle et rôle des organisations telles que l'OTAN et l'Union européenne principalement.

Enfin, l'expérience des inspections en Irak, la place de la résolution 1540 du Conseil de sécurité (Professeur Serge Sur) et le volet militaire de la contre-prolifération ont fourni les dernières interventions de cette journée.

Compte-rendu bientôt disponible sur le www.frstrategie.org

DOOMSDAY CLOCK : minuit moins cinq

60 ans après la création de « l'horloge de la fin du monde » (*Doomsday clock*), l'équipe du *Bulletin of the Atomic Scientists* continue d'utiliser cette image pour donner une évaluation du danger que représentent, à ses yeux, les armes nucléaires. En effet, la position de l'aiguille par rapport à minuit (représentant la destruction de l'humanité) est déplacée en fonction d'une évaluation prenant en compte plusieurs facteurs parmi lesquels les armes nucléaires, le changement climatique, les développements scientifiques, etc.

Lorsque cette horloge était apparue pour la première fois dans le *Bulletin* en 1947, il était alors minuit moins sept. Depuis cette date, l'horloge est arrivée au plus près de minuit (minuit moins trois) en 1953 au moment des essais américains et russes de bombe H. Elle en a été le plus éloignée (17 minutes avant minuit) en 1991 (fin de la Guerre froide / accords START). Voir <http://www.thebulletin.org/minutes-to-midnight/timeline.html>

Au début de 2007, l'aiguille a été avancée de deux minutes par rapport à 2002 : il serait donc minuit moins cinq désormais. Les raisons avancées sont entre autres : l'entrée dans une seconde ère nucléaire marquée par la mondialisation, l'érosion des normes et accords internationaux, les crises de prolifération iranienne et nord-coréenne, etc.

NB : Le *Bulletin of the atomic scientists* a été fondé en 1945 par des scientifiques qui avaient participé au Projet Manhattan. www.thebulletin.org

A LIRE sur le site Internet du CESIM (www.cesim.fr) : « le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la lumière de la revue américaine *The bulletin of the atomic scientists* », par Sabine Jaubourg.

AGENDA

CONFERENCES

5/07/07 : « *Estimating the DPRK's nuclear intentions and capacities : a comparative foreign policy approach* », petit-déjeuner autour de Jacques Hymans, organisé par Geo-K, avec le soutien de la DAS. Rens. : remyfaure@geo-k.com

21-29/07/07 : le 19ème Symposium international de l'Union of Concerned Scientists porte sur différents aspects techniques, historiques et politiques liés aux armes nucléaires, <http://www.summersymposium.org>

EVENEMENTS

30/07/07–14/09/07 : Conférence du désarmement (Genève), troisième partie de la session 2007

20/08/07–24/08/07 : Réunion du groupe d'experts dans le cadre du processus intersessionnel de la CIAB (Genève)